

# INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES À L'USAGE DES CITOYENS FRANÇAIS

**Pour pouvoir voter,  
il faut être inscrit sur les listes électorales.**

**La loi 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales et transfère aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs. Leurs décisions sont contrôlées *a posteriori* par une commission de contrôle.**

## Conditions à remplir pour être électeur

- Être âgé de 18 ans accomplis le jour du scrutin
- Être de nationalité française
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Avoir une attache avec la commune (il peut s'agir du domicile, d'une résidence ou de la qualité de contribuable au titre de propriétaire ou de gérant de société)

## Inscriptions d'office

- Inscription d'office pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans et recensés à Limoges pour participer à la Journée défense et citoyenneté
- Inscription d'office pour les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française

## Quand s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année.

Pour exercer votre droit de vote lors d'une élection toute demande d'inscription devra être déposée au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant un scrutin.



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

Documents à fournir	Inscription au titre de domicile réel* ou résidence de plus de 6 mois dans la commune	Inscription en qualité de contribuable
Un formulaire de demande d'inscription Cerfa n° 12669*02 à télécharger sur le site internet de la Ville pour une inscription par correspondance	oui	oui
Un titre d'identité en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans • Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité OU • une photocopie de la double page du passeport où figure la photo	oui	oui
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, assurance habitation, quittance non manuscrite de loyer établi au nom de l'électeur, bulletin de salaire, titre de pension	oui	non
Une pièce permettant de prouver votre inscription pour la deuxième fois et sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés (bâties et non bâties), cotisation foncière des entreprises (CFE)	non	oui

**\* Cas particuliers :**

- **Les personnes de moins de 26 ans** souhaitant s'inscrire dans la commune de leurs parents doivent fournir une facture de moins de 3 mois établie aux nom et prénoms de leurs parents ainsi que les pièces prouvant la filiation avec le titulaire de la domiciliation (copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation).
- **Les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers** doivent fournir un justificatif établissant la preuve de l'attache avec la commune établi à leur nom ainsi qu'un certificat d'hébergement de moins de trois mois complété par une copie de la carte d'identité de l'hébergeant.
- **Les personnes françaises résidant à l'étranger** sont invitées à prendre contact avec la mairie pour connaître les justificatifs à fournir.
- **Les jeunes atteignant la majorité et les personnes venant d'acquérir la nationalité française** sont informés par courrier de leur inscription d'office. Les bénéficiaires de ce dispositif qui n'ont pas reçu de courrier doivent contrôler leur inscription auprès du service Elections-Pièces d'identité et attestations.

## Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces justificatives réglementaires.
- **Horaires d'ouverture :**
  - **Hôtel de ville :** du lundi au vendredi de 8h30 à 17 heures
  - **Mairie annexe de Landouge, Mairie annexe de Beaune-les-Mines et Antenne mairie Limoges-Nord-Beaubreuil :** consulter le site internet de la Ville de Limoges : [www.limoges.fr](http://www.limoges.fr)
- Soit par courrier, en adressant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces justificatives réglementaires
- Soit en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur « [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) », en rattachant à la demande les pièces justificatives scannées -> services en ligne -> s'inscrire sur les listes électorales

Notez de façon impérative **vos coordonnées** à la fin du formulaire afin que la mairie puisse vous contacter au cas où votre demande serait incomplète.

En l'**absence d'accusé de réception** de la part de la mairie, par courrier ou courriel, assurez-vous que votre demande d'inscription a bien été reçue par le service compétent.

**Pour toute difficulté  
ou en cas de situation individuelle particulière,  
n'hésitez pas à contacter le  
Service élections-Pièces d'identité et attestations**



**Téléphone : 05 55 45 61 12 (liste électorale)  
elections@ville-limoges.fr**

**Adresse : Hôtel de ville  
BP 3120- 87031 Limoges cedex 1**

DIRECTION DES SERVICES À LA POPULATION  
**ÉLECTIONS-PIÈCES D'IDENTITÉ ET ATTESTATIONS**

Place Léon-Betoulle  
87031 Limoges cedex 1  
Tél. 05 55 45 62 65  
[www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr)



nlefr 01/2019